



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

caoutchouc et plastiques

Question écrite n° 81985

Texte de la question

M. Stéphane Demilly alerte M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la situation inédite à laquelle doit faire face l'industrie française de l'emballage plastique et souple. La pénurie de matières premières, et plus précisément de polyéthylène de haute et basse densité (PEHD) et de polypropylène, fragilise lourdement nos entreprises et met en danger des milliers d'emplois. Elle a d'ores et déjà entraîné l'arrêt ou le ralentissement de l'activité de nombre d'entreprises de notre pays et en menace de nombreuses autres. Des indicateurs sérieux laissent à penser que cette pénurie est créée artificiellement par les producteurs de matières premières pour qui l'Europe ne semble plus être une priorité. Ce ne sont en effet pas moins de 12 fournisseurs de matières premières en Europe qui invoquent tous le « cas de force majeure » pour ne pas livrer nos entreprises. Il semblerait en effet que ceux-ci préfèrent se concentrer sur les marchés à croissance rapide d'Asie et d'Amérique, organisant parallèlement la pénurie en Europe de façon concertée. Les conséquences pour nos entreprises sont catastrophiques. Certaines d'entre elles risquent la fermeture à très court terme et ont déjà épuisé les différents dispositifs permettant de placer les salariés en repos (RTT, congés payés). Il y a donc urgence à agir pour soutenir et défendre une filière qui représente un chiffre d'affaires de 7,5 milliards d'euros, compte 400 entreprises et 38 000 collaborateurs. Il souhaite connaître les actions que le Gouvernement entreprendra très rapidement pour mettre un terme à cette situation inédite.

Texte de la réponse

Les services du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique sont très attentifs à la situation des plasturgistes qui pourrait avoir à terme des conséquences industrielles et sociales préoccupantes. C'est pourquoi, dès les premiers signes de difficultés, il a été souhaité qu'au sein du comité stratégique de filière chimie-matériaux, le comité de suivi des bonnes pratiques entre chimistes et plasturgistes soit réactivé. Le dialogue a pu être immédiatement instauré entre les deux filières et la médiation inter-entreprises y a été associée. Il a été également confié au conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies une mission d'audit pour analyser précisément la situation et proposer des mesures pouvant être rapidement mises en œuvre. Par ailleurs, au niveau local, la médiation inter-entreprises peut être sollicitée pour les cas individuels les plus critiques. Les services du ministère sont pleinement mobilisés pour mettre fin à cette situation très pénalisante pour les plasturgistes. Toutefois, les acteurs de la filière sont incités à poursuivre leurs efforts d'innovation pour proposer des produits à forte valeur ajoutée moins liés aux prix et à la disponibilité des matières premières fossiles, notamment en intégrant davantage de matière recyclée et des molécules biosourcées.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81985

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie, industrie et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4678

Réponse publiée au JO le : [19 avril 2016](#), page 3411